

Canicules 2026

Quelles nouvelles mesures ?

Alerte orange

Services urbains de proximité

- Travail en équipe : pas d'agents seuls à l'extérieur
- Fin de poste avancée possible
- Propreté : décalage en soirée des équipes d'après-midi pour les postes les plus exposés
- Ravitaillement en eau fraîche sur les secteurs (glacières dans les véhicules)
- Utilisation des véhicules et engins climatisés en priorité
- Aux heures les plus chaudes: suspension des travaux physiquement exigeants
- EPI obligatoire (casquettes, chapeaux...)
- Pausés régulières
- Report des équipes collecte, serres, mobiliers urbains... sur des locaux administratifs

Lecture publique

- Sites non-climatisés : fermeture au public dès 30 C°
- Suspension des travaux de manutention

Autres sites

- Déport possible dans des bureaux climatisés (locaux villes ou Plaine Commune)
- Télétravail déplaçonné
- Journée continue possible 7h-14h30 ou 12h30-20h (sur TEMPO =>Mission)

Enfants

- Enfants acceptés sur les lieux de travail sous la surveillance du parent
- ASA garde d'enfant acceptée quand l'établissement est ouvert mais incite à garder les enfants

Agents vulnérables

- A partir de 60 ans
- Femmes enceintes
- Handicap, maladie chronique cardiaque ou respiratoire

Sur certificat médical détaillé avec les liens entre la santé et les fortes chaleurs validé par l'infirmière du travail :

- Allègement des tâches
- Si possible : télétravail

ou Affectation dans des locaux climatisés

En alerte rouge et en l'absence de ré-affectation :
Eviction temporaire + Récupération des jours

LE CONSEIL CGT Si nécessaire, utiliser le droit de retrait pour faire respecter l'accès aux locaux climatisés

Alerte rouge

Mesures supplémentaires

Services urbains de proximité

- Horaires : Propreté 5h-11h30 ou après 19h
Espaces verts, voirie et assainissement 6h-12h (fin de l'arrosage en serres à 9h)
Déchèteries, quai de transfert, régie bacs 5h/6h-12h/13h
- Cantonniers : trajets en véhicules
- Ravitaillement en eau fraîche sur les secteurs (glacières dans les véhicules)
- Utilisation des véhicules et engins climatisés uniquement ;
- Suspension totale des travaux physiques intenses (souffleuses...)

Lecture publique

- Fermeture au public des sites non-climatisés
- Déport possible dans des médiathèques climatisés
- Télétravail déplaçonné

**La CGT est le SEUL syndicat
qui a voté POUR ces mesures
Ensemble,
veillons à leur application**

Droit de retrait

Un-e agent-e qui a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ou qui constate un défaut dans le système de protection alerte immédiatement l'administration employeur.

L'agent-e peut se retirer de cette situation et rester à disposition de l'employeur dans un lieu à l'abri du danger.

Contacter un-e représentant-e du personnel



01 55 93 56 13

06 26 47 72 79

06 14 38 59 26



syndicat.cgt@plainecommune.fr

secretaire.chsct@plainecommune.fr